

devront l'adopter aussi s'ils ne veulent pas courir à un désastre politique dans les Prairies. Ce principe, le voici. Lorsque les fluctuations du commerce international agissent sur la vente du blé au point d'en faire baisser le prix en-dessous du prix de revient, menaçant ainsi de ruiner les cultivateurs, le gouvernement interviendra. Comme le disait un article paru dans le *Western Producer*, l'important principe de l'intervention gouvernementale en pareil cas est accepté. Bien que la mesure annoncée par le gouvernement n'aura pas grand effet financier en 1967-1968, elle est néanmoins bien accueillie parce que le principe a été manifestement accepté.

Les ministres du Commerce (M. Winters) et de l'Agriculture doivent encore répondre à certaines questions importantes. Rappelons-nous que le 25 mai, le ministre du Commerce a annoncé à la Chambre la réussite des négociations relatives au nouvel accord qui entretrait en vigueur le 31 janvier 1968. Dans l'intervalle, le prix à négocier pour les exportations de blé serait du même ordre que ceux envisagés par cet accord. Au lieu de paraphraser, je devrais peut-être citer textuellement le hansard du 25 mai. A la page 577 on peut lire ces paroles du ministre:

● (9.30 p.m.)

Les députés se rappellent que les dispositions relatives aux prix de l'Accord international sur le blé actuel, expirent le 31 juillet. Quant aux prix, il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel Accord.

Moins de trois mois après, les faits désavouaient cette déclaration d'une manière absolue. J'aimerais demander au ministre ce qu'il voulait dire par ces mots «il est entendu»? Parlait-il d'un accord écrit ou d'une vague entente entre bons copains établie vers la fin des négociations de Genève le printemps dernier? J'estime assez déplacé pour un ministre de la Couronne de donner à la Chambre une assurance fondée sur un accord si peu conventionnel.

Fort heureusement pour le ministre, son gouvernement et le pays, les répercussions de ce genre de négociations bousillées n'ont pas été trop graves, quoique l'on puisse dire qu'une baisse de prix de 22c. le boisseau de blé entre avril et septembre est une baisse plus radicale que nous ne l'aurions souhaitée. Le ministre devrait expliquer à la Chambre comment il a pu lui dire qu'en vertu d'une

[M. Schreyer.]

entente l'échelle des prix serait en vigueur comme si un nouvel accord était conclu. Cela n'est tout simplement pas arrivé. Le ministre aurait dû être plus explicite quant à la nature des négociations et discussions, et de ces «ententes».

En outre, lorsque j'ai pris la parole le 27 septembre pour répondre à la déclaration du ministre, je lui ai demandé s'il n'était pas vrai que sept ou dix jours avant sa déclaration le gouvernement était disposé à soutenir un prix de \$1.95 le boisseau de blé, alors qu'il avait déclaré catégoriquement, lors d'une conférence de presse, que le gouvernement ne songeait à aucune forme de prix de soutien.

Si je mentionne ces incidents, monsieur l'Orateur, c'est pour souligner l'incertitude, la confusion et les atermoiements du gouvernement face à une crise née en août et septembre derniers par suite des prix du blé sur les marchés internationaux. C'est un élément important du problème auquel les producteurs de blé font face dans l'Ouest.

Un autre problème qui, d'une façon immédiate, est plus pressant, et dont nous a parlé le député de Battle-River-Camrose, c'est qu'en dépit des assurances suaves du ministre du Commerce—et il est de ceux qui peuvent donner des assurances suaves—les exportations de blé à partir de nos terminus ont été de beaucoup inférieures en août et septembre à celles de la période correspondante l'an dernier, et les trois années précédentes. De fait, le mouvement des envois d'exportation à partir des terminus cette année a été si lent qu'en août, et en août et septembre pris globalement, nos exportations ne représentaient même pas la moitié des exportations pour la période correspondante l'an dernier.

C'est assez révélateur. En fait, c'est plutôt effrayant. Cela ouvre des perspectives assez tristes et mornes. C'est un problème que le gouvernement doit aborder avec plus d'énergie qu'il n'en a montré ces dernières semaines. Le problème n'est pas difficile à exposer. A mesure que les élévateurs de tête de ligne ralentissent, l'embouteillage refoule le long des voies de transport jusqu'aux élévateurs régionaux. L'honorable député de Lisgar avait parfaitement raison de dire que le gouvernement devrait, par l'entremise de la Commission du blé, prendre des mesures plus efficaces.

Si l'on ne peut libéraliser—et j'emploie le mot dans son sens général—les lois régissant les versements anticipés du gouvernement